

*Bureau International pour le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental
C.P. 474 – 1211 Genève 4
birdhso@birdhso.org*

*Comité suisse de soutien au peuple sahraoui
Vauroux 2 – 2022 Bevaix (suisse)
E-mail : contact@sahraoui.ch*

Monsieur Mevlüt Çavuşoğlu
Président de l'APCE
Assemblée parlementaire
Conseil de l'Europe
Avenue de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

Genève, le 26 mai 2011

Monsieur le Président,

Nos associations suivent avec beaucoup d'intérêt les travaux du Conseil de l'Europe concernant le statut de partenaire pour la démocratie déposé par le parlement du Maroc. Sachant que le 31 mai, vous aurez une réunion à Paris où ce sujet est à l'ordre du jour, nous en profitons pour vous faire part de nos sérieuses préoccupations.

Depuis plusieurs années, le Maroc assiste comme observateur à différentes réunions du Conseil de l'Europe, en 2009, il adhéra au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et les espérances du Conseil de l'Europe étaient toujours les mêmes : ces statuts entraîneraient le royaume chérifien à plus de démocratie et plus de respect des droits de l'homme.

Malheureusement, la situation qui prévaut au Maroc est toujours loin de remplir les exigences européennes et les événements actuels dans les territoires occupés du Sahara Occidental sont suffisamment connus pour savoir qu'elle ne s'est pas améliorée pour le peuple sahraoui depuis la période de discussion qui s'est ouverte entre le Maroc et le Conseil de l'Europe. Nous avons beaucoup de difficultés à comprendre pourquoi un Etat, qui occupe depuis 1975 un pays faisant partie de la liste des pays non autonomes de l'ONU, et dont les pratiques policières violent très régulièrement les Droits humains, obtiendrait un statut de partenaire pour la démocratie de la part du Conseil de l'Europe.

Voici quelques exemples des dernières violations des droits humains par le Maroc.

Les procès qui se sont déroulés au Maroc à la fin de l'année dernière et au début de cette année concernant 7 Sahraouis ayant voyagé dans les camps de réfugiés

sahraouis et arrêtés dès leur retour, se sont déroulés dans des conditions qui n'ont rien à voir avec celles d'un Etat de droit. Les rapports des observateurs étrangers et l'intervention d'Amnesty International sont très révélateurs à ce sujet.

Les conditions de vie et de respect des droits humains se dégradent dans les territoires sahraouis occupés par le Maroc. Nous en avons pour preuve les événements de novembre dernier lorsque les forces marocaines ont détruit, brûlé un camp réunissant plus de 20000 Sahraouis qui réclamaient pacifiquement que leurs droits fondamentaux soient respectés : à savoir leur droit à avoir un toit, du travail, une instruction pour leurs enfants et vivre décemment. Alors que leurs richesses naturelles sont spoliées par le Maroc, ils ne voulaient plus continuer à vivre dans la grande pauvreté et la discrimination qui est la leur actuellement. La répression a été extrêmement violente (tortures, emprisonnements, disparitions) et de nombreux sahraouis se trouvent encore en prison sans avoir été jugés. Les organisations internationales ont protesté, l'Union Européenne a fermement condamné ces violents événements et l'interdiction pour la presse de ce rendre dans cette région.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans le prolongement du printemps arabe mais il est encore inconnu du gouvernement marocain qui interdit les manifestations pacifiques dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Tout dernièrement et le 19 mai 2011 notamment, 30 sahraouis au moins, en grande partie des femmes, ont été blessés à El Ayoun, au cours d'un sit-in pacifique qui se tenait devant la maison de la famille de Said Damber, un jeune citoyen sahraoui tué par un policier marocain en décembre dernier. Les manifestants demandaient que soient rendues publiques les circonstances du drame perpétré par des policiers marocains et que les responsables soient traduits devant la justice.

Enfin, il nous importe de vous mettre au courant du rapport de fin 2010 élaboré par la Commission Consultative des Droits de l'Homme marocaine sur les disparitions dans ce pays. Le Maroc reconnaît dans ce rapport sa responsabilité dans la mort de 938 personnes disparues, marocaines et sahraouies. Les familles des disparus dont le nom est recensé dans ce rapport ont été avisées de la mort de leur parent par la sortie dans la presse de ce rapport, sans qu'il soit possible de savoir où se trouvent les corps. Les disparus sont morts soit à la suite de traitements dégradants et inhumains soit tués par l'armée marocaine ou les services marocains de sécurité. Il y avait plus de 20 enfants de moins de 14 ans parmi eux. Le rapport ne dit rien sur la recherche des bourreaux et sur leur condamnation. L'impunité est complète.

Les faits relatés ci-dessus se sont passés récemment et nous exhortons le Conseil de l'Europe de ne pas minimiser la situation actuelle au Maroc et dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Si les décisions que vous allez prendre prochainement prévoient le statut de partenaire pour le Maroc, c'est une forme de légitimation de la situation actuelle que le Conseil de l'Europe entérine, elle ne lui semble pas suffisamment grave pour mettre en cause ce statut.

Accepter d'offrir un statut de partenaire pour la Démocratie au Maroc alors que ce dernier ne respecte pas la résolution de l'ONU demandant depuis 1991 que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à l'autodétermination, que les grandes associations de droits de l'homme, qu'il s'agisse d'Amnesty International ou de Human Watch continuent d'informer sur les violations très fréquentes des droits de

l'homme et des décisions arbitraires dans ce pays, est un encouragement dans son déni des décisions onusiennes et internationales.

Nous ne pensons pas que le fait d'accorder un nouveau statut au Maroc modifiera ses pratiques actuelles encore antidémocratiques et violentes. Les changements doivent être tangibles avant même qu'un nouveau statut soit accordé au royaume chérifien.

Nous n'ignorons pas que certains pays européens, dont la France principalement, sont extrêmement favorables à un tel statut pour le Maroc. Or, plusieurs parlementaires y sont aujourd'hui opposés et nous vous demandons de les entendre. Certains ont déposé une proposition de résolution. Il y va de la crédibilité du Conseil de l'Europe : il n'y a aucune urgence à octroyer ce statut au Maroc mais il y a urgence pour que le Conseil de l'Europe s'engage afin que ce pays adapte peu à peu ses pratiques politiques et judiciaires à celles d'un Etat de droit et qu'il respecte la décision de la communauté internationale sur le Sahara Occidental.

Monsieur le Président, nous vous remercions de donner à cette lettre toute l'attention qui lui convient et de nous tenir au courant du processus qui se déroule concernant les liens entre le Maroc et le Parlement européen. Nous sommes à votre disposition pour venir rencontrer à Strasbourg ou ailleurs le groupe qui s'occupe de cette question, les parlementaires et vous-même.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les plus empressées.

Christian Viret, Président du BIRDHSO

Berthier Perregaux, Président du Comité suisse de soutien au peuple sahraoui

Copie à :

- Monsieur Philippe Boillat, Directeur général des Droits de l'Homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe
- Monsieur le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjorn Jagland
- Mesdames et Messieurs les parlementaires suisses au Conseil de l'Europe